
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 23 MAI 2014

Nombres de membres en exercice : 8
Nombres de membres qui ont pris part à la séance: 8
Date de la convocation : 16/05/2014

L'an deux mille quatorze, le 23 mai à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Roger VERMOREL

Monsieur le Maire ouvre la Séance

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 avril 2014.

Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Communauté de communes:

- Monsieur le Maire présente le nouveau fonctionnement des commissions intercommunales et demande aux conseillers d'indiquer de quelles commissions ils souhaitent faire partie.
 - Commission déchets : Roger VERMOREL
 - Commission finances : Yves CROZET
 - Commission ressources humaines : Simone LABROSSE
 - Commission d'évaluation des charges transférées : Yves Crozet (titulaire), Simone LABROSSE (suppléante)
 - Commission urbanisme : Jean VERMOREL
 - CCID intercommunale (proposition) : René HATON

Associations:

- Monsieur le Maire présente les subventions votées en 2013 et les demandes reçues en mairie pour 2014 et demande aux conseillers de voter les subventions aux associations pour 2014.
 - Taxe ADAPEI Charlieu: 90.00 €
 - Comité départemental contre le cancer : 150.00 €

- Amicale des Sapeur-Pompiers de Chauffailles : 45.00 €
 - ADMR du canton de Belmont de la Loire : 50.00 €
 - OASIS-APEI Chauffailles : 200.00 €
- Le cas de la convention avec l'Arche de Noé, fourrière intercommunale pour chats fait débat. La communauté de communes sera sollicitée sur ce point.
 - Lors de la réunion avec les associations communales, les élus ont proposé d'accorder la gratuité de l'utilisation de la salle des fêtes aux associations communales pour leurs manifestations à but non lucratif. Le Conseil valide ce choix.

Désignation diverses :

- Le Conseil désigne Corentin ODIN, correspondant défense.
- Le Conseil désigne Marie-Yvette DELAYE, coordinatrice pour le recensement qui aura lieu début 2015 à Saint Germain la Montagne.
- Suite à la démission du représentant de l'administration à la commission de révision des listes électorales, le conseil va proposer à la Sous-Préfecture, comme nouveau commissaire, Madame Anne-Marie JOUBERT.

Tarif de l'eau :

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les tarifs de l'eau pour la période 2014-2015 en tenant compte du coût des travaux à prévoir pour les années à venir (protection des périmètre, neutralisation, chloration).
- Le conseil vote les tarifs suivants :
 - Droit fixe : 60.00 €
 - M3 consommé : 1.50 €
 - Livraison dépannage : 30.00 € (+ facturation au M3)

Divers :

- Le projet de silo à sel doit être relancé mais le site du tourniquet pose problème, un nouveau site sera recherché.
- Le conseil municipal confirme le projet d'achat des parcelles A61 et A62 voté en 2013.
- L'équipe municipale souhaite rencontrer le bureau d'étude Réalités en vue de la mise en route du projet PLU. Une rencontre sera organisée prochainement.
- Les dossiers de voirie 2013 et 2014 sont relancés, les entreprises seront rapidement contactées pour faire leur proposition de prix.
- La commune participera à nouveau au concours « Fleurir la Loire », les particuliers souhaitant s'inscrire sont invités à retirer le formulaire d'inscription en mairie.
- La tournée des bâtiments aura lieu le 9 juin à 9h30 au bourg.

Prochaine séance le vendredi 4 juillet 2014.

Le Maire
Yves CROZET